

Extrait du Spyworld Actu

<http://spyworld.spyworld-actu.com/spip.php?article13390>

# Succès du premier tir de missile de croisière naval

- Défense - France -



Date de mise en ligne : mardi 15 juin 2010

---

Spyworld Actu

---

## Succès du premier tir de missile de croisière naval

---

Le 28 mai 2010, la Direction générale de l'armement (DGA) a réalisé avec succès le premier tir de développement d'un missile de croisière naval (MdCN). Le tir a été effectué au centre DGA Essais de missiles de Biscarrosse, depuis un lanceur vertical représentatif d'un lancement à partir d'un navire de surface. Le MdCN équipera les frégates européennes multimissions (FREMM) en 2014 et les sous-marins d'attaque Barracuda en 2017.

Tous les objectifs de ce tir ont été atteints. Il a notamment permis la validation de la phase de départ du missile depuis un lanceur vertical, jusqu'à la mise en configuration de croisière après séparations successives du conteneur puis du système d'accélération et basculement (SAB).

Ce premier succès démontre la maturité technique acquise à l'issue des trois premières années de développement au cours desquelles de nombreux tests ont déjà été réussis sur des sous-systèmes du missile.

Conformément à l'objectif fixé par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, la DGA a commandé 200 munitions au maître d'oeuvre MBDA, soit 150 pour les frégates FREMM et 50 pour les sous-marins Barracuda.

Doté d'une portée de la classe des mille kilomètres, le MdCN, est destiné à frapper des objectifs situés dans la profondeur du territoire adverse. Il est complémentaire du missile de croisière aéroporté Scalp-EG dont il est dérivé. Embarqué sur des bâtiments de combat positionnés à distance de sécurité dans les eaux internationales, de façon prolongée, ostensible (frégates) ou discrète (sous-marins), le MdCN est adapté à des missions de destruction d'infrastructures de haute valeur stratégique, faiblement ou moyennement durcies.

> [En savoir plus sur le MdCN](#)

*Post-scriptum :*

<http://www.defense.gouv.fr/dga/votr...>